

Voici ce document :

Furent présents en leurs personnes: Guillaume Pintrel, Henry Conseil, François Legrand, Pierre Gailliot, Albin Melhaye, Nicolas Jaunet, Antoine Levasseur, Charles Bricquet et Nicolas Le Comte, tous bouchers et chaircuitiers, demeurans à Villers-Costeretz lesquels ont reconnus et confessez estre ensemblement demeurez d'accord de cequy ensuit, c'est à scavoir, qu'yl sera incessamment fait choix de l'un d'entre eux, pour au nom de leur corps, se retirer vers son Altesse Royale pour la supplier très humblement de faire faire deffenses à tous bouchers, chaircuitiers et autres vendeurs de viande de la campagne, telles qu'elle puisse estre, de vendre ny débiter aucune viande dans ledict bourcq de Villers Costeretz sous telles peynes qu'yl leur plaira indiquer. Aux offres que font lesdicts comparans de payer pour chacun an, a l'hospital dudict Villers-Costeretz, la somme de cent livres pour la subsistance des pauvres malades, dont ils passeront contract sy besoin est, par lequel ils s'obligeront de payer ladicte somme chacune année, en y comprenant les vingt livres que le boucher de Caresme est obligé par chacun an de payer audict hospital. Pour a quoy parvenir ont iceux comparans promis et seront tenus chacun en droict soy. De fournir audict homme quy sera envoyé, des deniers suffisans pour faire ledict voyage, car ainsy a esté accordé entre lesdictes parties, s'y comme promettans et obligeans bien respectivement et renonçans

Fait et passé audict Villers-Costeretz, es-estude après midy

L'an mil six cens quatre vingt neuf, le douziesme jour de may.

Nottiffié le scel et ont signez, à l'exception dudict Pierre Gailliot et dudict Le Comte qui ont fait leurs marques et déclarez ne scavoir escrire ne signer de ce faire interpelléz

(*Signé:*) François Legrand ; Jaunet ; Guillaume Pintrel ; A. Melaye ; Antoine Levasseur ; Charles Bricquet ; Henry Conseil et Le Brun, notaire.

Nous ignorons, et le nom du délégué des bouchers et *chaircuitiers* cottesréziens et l'accueil qu'il reçut de *Monsieur*, frère de Louis XIV, mais il est probable que le prince répondit à ce délégué que le Roi... Soleil luisait pour tout le monde et qu'il n'y avait pas lieu d'empêcher les marchands de viande campagnards de venir exercer ici une loyale concurrence qui ne pouvait, d'ailleurs, qu'être profitable à tous les Cottesréziens.

Ce qui est certain, c'est que les bouchers et charcutiers de nos environs n'ont jamais cessé de s'installer à Villers-Cottesrêts les jours de marché, et que leurs confrères de la ville ne paraissent nullement en être jaloux.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---